

2019 | 17^e ÉDITION

PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PRIX DE LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT Formulaire de mise en candidature

Titre du manuscrit :

Thèse

Mémoire

Date du dépôt (aaaa-mm-jj) :

Auteur ou auteure :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom du directeur ou de
la directrice de thèse
ou de mémoire :

Université :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Où avez-vous pris connaissance de l'existence des Prix du livre politique?

Autorisez-vous la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à ajouter à sa collection la thèse ou le mémoire mis en candidature?

Oui

Non

Retourner le formulaire et le fichier électronique du manuscrit au plus tard **le vendredi 25 janvier 2019**
à livre_politique@assnat.qc.ca

Joindre le rapport d'évaluation des professeurs.

Pour information :

M^{me} Sylvie Robitaille, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
418 643-4408 poste 70703

Objectif

Les Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant sont décernés aux auteurs et auteures d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise portant sur la politique au Québec et plus spécifiquement sur la vie, sur les institutions et sur les acteurs et actrices politiques.

Les prix comportent quatre bourses offertes par la Fondation Jean-Charles-Bonenfant :

- Une bourse de 3 000 \$ et une de 1 000 \$, remises aux auteurs ou auteures d'une thèse de doctorat
- Une bourse de 2 000 \$ et une de 500 \$, offertes aux auteurs ou auteures d'un mémoire de maîtrise
- Les dossiers de candidatures présentés pour les Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et les Prix de la présidence sont admissibles automatiquement au Prix du ministère des Relations internationale et de la Francophonie et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France.

Règlements

- Est admissible toute personne ayant rédigé une thèse de doctorat ou un mémoire de maîtrise d'au moins 90 pages, en français ou en anglais, soutenu ou évalué entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, et portant sur la politique québécoise.
- Sont exclus de toute participation les membres du jury, ceux du secrétariat du prix, ceux du comité directeur, les députés, leur personnel et celui de l'Assemblée nationale.
- Dans le cas où moins de trois thèses ou mémoires sont soumis, les prix et les bourses de la catégorie correspondante ne sont pas décernés. Les candidatures sont alors reportées à l'édition suivante des Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Jury

- Un jury indépendant est composé d'au moins trois membres choisis pour leur expertise. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix.

Critères de sélection

- Les thèses et les mémoires ayant une évaluation jugée excellente et/ou très bien seront retenus
- L'originalité et la nouveauté du contenu
- La lisibilité et la qualité de l'écriture
- La pertinence scientifique du sujet développé
- L'intérêt public et la pertinence politique du sujet développé